

UNE GROSSE RÉCOLTE DE FRUITS EN PERSPECTIVE, DISENT LES RAPPORTS.

[Suite de la page 1.]

Dans le comté de Lambton la floraison n'est pas abondante pour les variétés tardives, plus particulièrement pour la Baldwin et la reinette. Les Vertes et les McIntosh sont abondantes de même que les variétés précoces. Pour les vergers bien entretenus on donne l'estimation suivante de la récolte de cette année comparée à un rendement moyen :

Comté de Middlesex—Spy, Baldwin et Vertes, 50 pour cent; Ben Davis, Duchesse et King, 100 pour cent;

Comté d'Oxford.—Variétés d'hiver, 40 pour cent; variétés d'automne, 30 pour cent;

Comté d'Elgin.—Variétés d'hiver, 40 pour cent; variétés d'automne, 30 pour cent;

Comté de Norfolk.—Variétés d'hiver, 70 pour cent; variétés d'automne, 60 pour cent. Si les vergers négligés étaient inclus dans les calculs qui précèdent la récolte totale ne dépasserait pas 30 pour cent de la normale. Le comté de Hamilton donne de belles promesses pour presque toutes les variétés. Le district de la Baie Georgienne donnera une récolte moyenne à peu près celle de 1918.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Les premiers rapports font prévoir une augmentation de 50 pour cent sur la récolte de l'année dernière, dans la vallée de l'Okanagan. Il y aura une quantité exceptionnelle de pommes Jonathan, McIntosh et Wealthy dont le rendement a été plutôt faible en 1918. La Newton jaune ne promet pas autant que les autres. La récolte, en générale, dépassera certainement celle de 1918, à cause de la maturité de nombre de jeunes vergers, et aussi pour les causes que nous venons d'indiquer. Sur l'île de Vancouver toutes les variétés annoncent une récolte abondante, à l'exception de la Jonathan et de la Newton dont la récolte sera moyenne. D'excellents rapports pour toutes les variétés nous arrivent de la vallée de Kootenay. Le district de Creston a une floraison qui va de la moyenne à la surabondance pour les variétés précoces et hivernales et qui est excellente ou moyenne pour les variétés d'automne.

QUEBEC.

Les pommes Fameuse, McIntosh, Alexander et Reinettes promettent un rendement dans la moyenne; les Duchesse, Wealthy, St-Laurent et Alexander, une moyenne plutôt faible. Environ vingt-cinq pour cent de tous les arbres ont été tués par l'hiver de 1917-1918, mais, malgré cela, la récolte promet encore d'être bonne cette année.

Les rapports que l'on a reçus du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard ne sont pas assez complets pour nous permettre de faire une estimation sûre. La récolte de pommes de ces deux provinces, dans tous les cas, n'est pas assez considérable pour affecter le marché.

FRUITS TENDRES.

La péninsule de Niagara était une masse de fleurs vers le milieu de mai et, d'après les indications obtenues dans le temps, on pouvait compter une récolte exceptionnelle de pêches, de prunes et de cerises. Les rapports que nous avons reçus disent que la formation a été excellente et que, même si la chute de juin était considérable, on aura encore une grosse récolte en perspective. Apparemment, le 9 degrés de froid du 25 avril ont causé peu de dégâts. Dans deux occasions seulement depuis 60 ans, si l'on croit les rapports des journaux, a-t-on vu pareille température à une saison aussi avancée. La situation, cette année, a été certainement sauvée par le fait qu'il y avait beaucoup de nuages et qu'il faisait un grand vent au moment de la gelée. A St. Catharines, et sur plusieurs points de la rivière Niagara, on remarque beaucoup de traces de frisure des feuilles. Un correspondant prétend que dans cette région la récolte d'Elbertas sera réduite de 60 pour cent et celle des autres variétés de 30 pour cent à cause de cette maladie. Les cerises et les prunes promettent bien. La température n'a pas

GRATIFICATION EN PAIEMENT DES SOLDATS-COLONS

La commission d'établissement des soldats s'est entendue avec le ministère de la Milice.

10 POUR CENT DE L'ACHAT.

La Commission d'établissement des soldats a pris des arrangements avec le ministère de la Milice afin de pouvoir, dans des cas spécialement approuvés, accepter la gratification du service de guerre en acompte du paiement initial de 100 pour 100 pour l'achat de terres par les soldats-colons.

Le colon sera requis de donner une procuration au surintendant régional de la Commission autorisant celui-ci à recevoir et escompter ses chèques de mois en mois et à en appliquer les fonds tel qu'indiqué. Si le colon a quelque dépendant recevant un chèque séparé du ministère de la Milice et de la Défense et dont la part est aussi assignée, la procuration devra être signée conjointement par le colon et par son dépendant. Ils seront de plus requis de signer une lettre adressée au ministère de la Milice et de la Défense demandant à celui-ci de transmettre les chèques en leur faveur au surintendant du district. Dès que le trésorier du district a accusé réception, le surintendant de la Commission est autorisé à s'occuper de la transaction.

Cette action de la part de la Commission est faite sur la demande de nombre de soldats qui se proposent de devenir colons et ont peut-être assez d'argent comptant pour faire le paiement initial, mais qui désirent le conserver comme fonds de réserve.

été favorable pendant la floraison, ce qui n'a pas empêché la formation d'être abondante. Les prunes japonaises, à St. Catharines donneront peu. On pourra faire des calculs plus précis sur les pêches, les prunes et les cerises lorsque la chute de juin sera faite.

Dans la Colombie-Britannique, les cerises et les pêches promettent un rendement abondant, mais peut-être un peu moins considérable qu'en 1918. Les prunes et les pêches accusent une augmentation de 10 pour cent, les prunes donnant un rendement égal à l'année dernière, et les abricots une augmentation de 15 pour cent dans la vallée de l'Okanagan. Sur l'île de Vancouver les pruniers en fleurs ont été surpris par la gelée et les vents froids, ce qui pourrait bien avoir pour effet de diminuer considérablement la récolte de cette année.

PETITS FRUITS.

Dans l'est du Canada, la température a été très défavorable pour les petits fruits et, comme on rapporte une diminution dans la superficie en culture, les approvisionnements du marché vont subir une diminution considérable. Et ceci est surtout le cas pour les fraises, et pour certains endroits situés entre Toronto et Niagara-Falls. Les cassis et les groseilles, cependant, dans cette même région promettent un beau rendement. A l'est de Toronto, le comté de Prince Edward rapporte une augmentation dans la superficie ensémenée, mais les conditions climatiques y sont très défavorables et plusieurs plantations sont complètement inondées.

Le tableau suivant donne les superficies en culture de fraises sur l'île de Vancouver et le littoral inférieur de la Colombie-Britannique, de même qu'une estimation du rendement probable.

	Fraises.	
	Acres.	Tonnes.
Île de Vancouver	153	335
Littoral inférieur:		
Burnaby	10	30
Hammond-Haney	75	240
Strawberry Hill	14	35
Hatzic-Mission	181	425
Chilliwack	45	110

LE MARCHÉ BRITANNIQUE OUVERT AU CANADA.

[Suite de la page 1.]

Thomson appuie sur le fait que les exportations de guerre du Canada ont à peine répondu à 8½ pour 100 des besoins de la Grande-Bretagne, bien que le commerce canadien ait fourni 67 pour 100 du fromage requis par le Royaume-Uni.

VENDRE AU DISTRIBUTEUR.

M. Thomson a été impressionné de la nécessité de corriger ce qu'il appelle "le point de vue canadien à l'égard du commerce britannique en général". La tendance est de s'occuper trop des questions de détail. "Il serait de beaucoup préférable et moins coûteux pour le manufacturier canadien, dit-il, de vendre à un grand distributeur en Grande-Bretagne qui couvre déjà tout le pays de ses propres agents et qui a ses connexions tout organisées jusqu'au dernier consommateur peut-être, que d'entreprendre de remplir directement une quantité considérable de petites commandes. Les grands distributeurs sont des gens responsables et ils se donneront la peine d'activer le commerce. Si les manufacturiers canadiens ne sont pas capables de remplir les grosses commandes, pourquoi sont-ils si anxieux de distribuer la même masse de marchandises parmi les plus petits acheteurs, car ils ont à surmonter les mêmes difficultés, tandis que, d'un autre côté, les grands distributeurs seront beaucoup mieux disposés à faire tous les efforts possibles pour conserver le commerce

canadien et à le développer en autant qu'il est en leur pouvoir de le faire?"

Pendant l'année même qui a précédé la guerre, la lointaine Islande a exporté en Grande-Bretagne cinq fois autant de beurre que le Canada. Telle est l'étonnante révélation faite par M. Thomson qui renchérit sur la décision prise par la Commission à l'effet que le Canada maintienne durant les prochaines années de paix son commerce sur le même pied que pendant la guerre, surtout en ce qui concerne les produits agricoles. Un état complet des importations de beurre dans le Royaume-Uni démontre que l'importation totale en 1917 a atteint le chiffre de \$94,475,000, dont la moitié, approximativement, a été fournie par des possessions britanniques, surtout par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et plus de \$35,000,000 par le Danemark.

LE MARCHÉ DU LIN.

Les importations de lin, sérancé et à l'état naturel, en Grande-Bretagne, en 1913, ont été évaluées à \$20,900,000; en 1917, elles se sont élevées à \$54,500,000. Les seules importations reçues d'un pays britannique ont été celles de la Nouvelle-Zélande, pour une valeur de \$43,000. En dépit de la guerre, la Russie en a expédié en Grande-Bretagne pour une valeur de \$48,450,000. De fait, en cette année-là, la Russie a produit 80 pour 100 du lin récolté par tout l'univers.

DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME.

[Suite de la page 1.]

par la firme, la banque avait libéré la garantie. La division d'Appel a donné raison à l'intimé sur cette prétention.

Jugement réservé. MM. Tilley, C.R., et D. C. Ross, pour l'appelant, et MM. Brayne, pour l'intimé.

La cause suivante est celle de la Canada SS. Lines vs Austin. Les intimés, des commerçants de bois et entrepreneurs, avaient poursuivi l'appelant pour violation d'un contrat pour transporter 10,000 cordes de bois de pulpe entre deux endroits de l'Ontario. La question soulevée est de savoir si certain document signé par l'appelant est bien un contrat.

La compagnie a prétendu que ce n'était pas même une offre et que même si c'en était une, qu'elle ne fut jamais acceptée.

Le juge en première instance a décidé que c'était une offre commissoire et la division d'Appel a maintenu cette décision.

M. Hellmuth, C.R., pour l'appelant, et M. H. S. Robertson, pour les intimés.

En cour Suprême, jeudi le 5 juin, on a conclu les plaidoyers dans la cause de la Canada SS. Lines vs Austin. Jugement réservé.

Le tribunal a ensuite entendu la cause de Ryckman vs Bakanawski. L'intimé avait intenté une poursuite en dommages pour blessures qu'il s'était infligé en tombant dans le puits d'une mine où il travaillait. Son labeur consistait à ramasser, après chaque explosion, les roches brisées et autres débris qu'il mettait dans une chaudière placée sur un petit wagon. La chaudière étant rempli, le wagon était traîné le long d'une voie jusqu'au puits d'où il était ensuite monté. L'accident est survenu quand le wagon s'est détaché; en courant pour le rejoindre, le demandeur est tombé dans le puits jusqu'au niveau inférieur.

Au premier procès, le jury s'est accordé à trouver le défendeur coupable de négligence, déclarant en outre qu'en haussant la voie le demandeur avait contribué à l'accident, s'il ne l'avait pas causé. Le juge président avait refusé de débouter l'action, mais il la renvoya à cause de ce dernier verdict. La division d'Appel décida qu'il faudrait un nouveau procès, ce qui ni l'une ni l'autre des parties ne désiraient, convenant que jugement pourrait être rendu en faveur du demandeur.

Jugement réservé. M. McKay, C. R., pour l'appelant; M. A. G. Slaght, pour l'intimé.

SOUSSIONS POUR DRAGAGE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos l'inscription "Soumission pour dragage, à Kincardine", seront reçues jusqu'à midi, le mercredi, 18 juin 1919, pour des opérations de dragage exigé à Kincardine, Ont.

Nulle soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit inscrite sur les formules fournies par le ministère et conforme aux conditions émises sur les dites formules.

On peut obtenir sur demande au secrétaire, ministère des Travaux publics, Ottawa, les devis s'y rapportant ainsi que les formules. Les soumissions doivent comprendre le déplacement de l'installation.

La drague et autre équipement que l'on se propose d'utiliser dans ces tra-

voux devront être dûment enregistrés au Canada au moment de la présentation de la soumission au ministère, ou devront être construits au Canada après la dite présentation de soumission.

Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans les trente jours suivant la date à laquelle l'avis d'acceptation de la soumission est donné.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartée et payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, au montant de 5 pour 100 du prix de la dite soumission, mais nul chèque ne devra être moins de quinze cent dollars. Les obligations de guerre du Dominion, en bons de guerre avec chèque pour former le montant requis, seront acceptées à titre de sécurité.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 5 juin 1919.